

Ne pas jeter sur la voie publique - Janvier 2020.



EpiCURA
mon hôpital

Centre Hospitalier EpiCURA asbl
Siège social :
rue Louis Caty 136 - 7331 Baudour

T. : 078 / 150 170
www.epicura.be



Editeur responsable : François Burhin - Rue Louis Caty 136 - 7331 Baudour

Le transport en ambulance de patients hospitalisés à EpiCURA

EpiCURA
mon hôpital

Vous êtes hospitalisé(e) et vous allez être transporté(e) en ambulance

- pour rentrer chez vous ou en maison de repos ?
- pour continuer votre hospitalisation dans un autre hôpital qu'EpiCURA ?

Les informations ci-dessous vous permettront d'éviter de mauvaises surprises lorsque vous recevrez la facture de votre transport !

Quels sont les transports à charge financière du patient ?

Les transports à charge financière du patient sont :

- le retour en ambulance au domicile/en maison de repos à la fin de votre hospitalisation ;
- le transfert sans retour dans la journée vers un autre établissement médical qu'EpiCURA, à la demande du patient ou à la demande du corps médical d'EpiCURA.

Comment s'organise le transport ?

Si vous avez besoin d'un transport en ambulance, EpiCURA peut vous proposer une société de transport en fonction des éléments suivants :

- votre mutuelle ;
- la distance entre la base de départ de la société d'ambulances la plus proche de l'hôpital et votre domicile (parcours le plus court) ;
- le type de transport dont vous avez besoin (assis, en chaise, couché ou médicalisé) ;
- la disponibilité des sociétés de transport.

La responsabilité du centre hospitalier EpiCURA n'est engagée ni dans la qualité des prestations de la société d'ambulances, ni dans les modalités de facturation de cette dernière.



Vous devez être transporté couché, perfusé ou sous oxygène ?

Pour votre information, la loi impose la présence de deux ambulanciers à bord du véhicule.

Vous devez être transporté en présence d'un médecin ?

Pour les transports médicalisés, le choix de la société de transport dépend de la disponibilité ou non de l'équipe médicale d'EpiCURA.

Qui facture le transport ?

La facturation des transports repris ci-dessus vous sera transmise directement par la société de transport, sans passer par le centre hospitalier EpiCURA.

Pour votre information, les sociétés de transport de patient agréées par la Région wallonne doivent respecter les forfaits de prise en charge et de coût au kilomètre imposés par celle-ci.

Plus d'infos ?

<http://sante.wallonie.be>

Rubrique Documents > Tarifs transport médico-sanitaire.